

## Le bon réflexe pour trier les Textiles, le Linge et les Chaussures...



**Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus, usés ? Vous ne les portez plus ? Ne les jetez surtout pas à la poubelle !**



**Articles autorisés :** vêtements propres, chaussures, maroquinerie, bagagerie et linge de maison.



**Articles refusés :** les textiles souillés ou mouillés.

### ➤ QUELQUES CHIFFRES

En 2018, **95** conteneurs ont permis de collecter **477 tonnes** de textile. C'est 33 tonnes de plus que l'année précédente ! Merci à vous !



Boutique LA FRIP, rue Eisenhower à Dole.



Conteneur à textiles

### ➤ OÙ DÉPOSER MES TEXTILES ?

#### Conteneurs à textile (*en sac fermé rouge*) :

- Tous les vêtements et sous-vêtements propres en bon ou mauvais état.
- Chaussure seule ou la paire, accessoires divers (sacs à main, ceintures, ...)
- Draps, serviette de bain, serviette de table en tissu.

Les conteneurs à textiles sont installés dans certaines communes consultables sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

#### Bac couvercle gris (*ordures ménagères*) :

- Chiffon tâché d'huile ou mouillé
- Vêtements tachés d'huile...

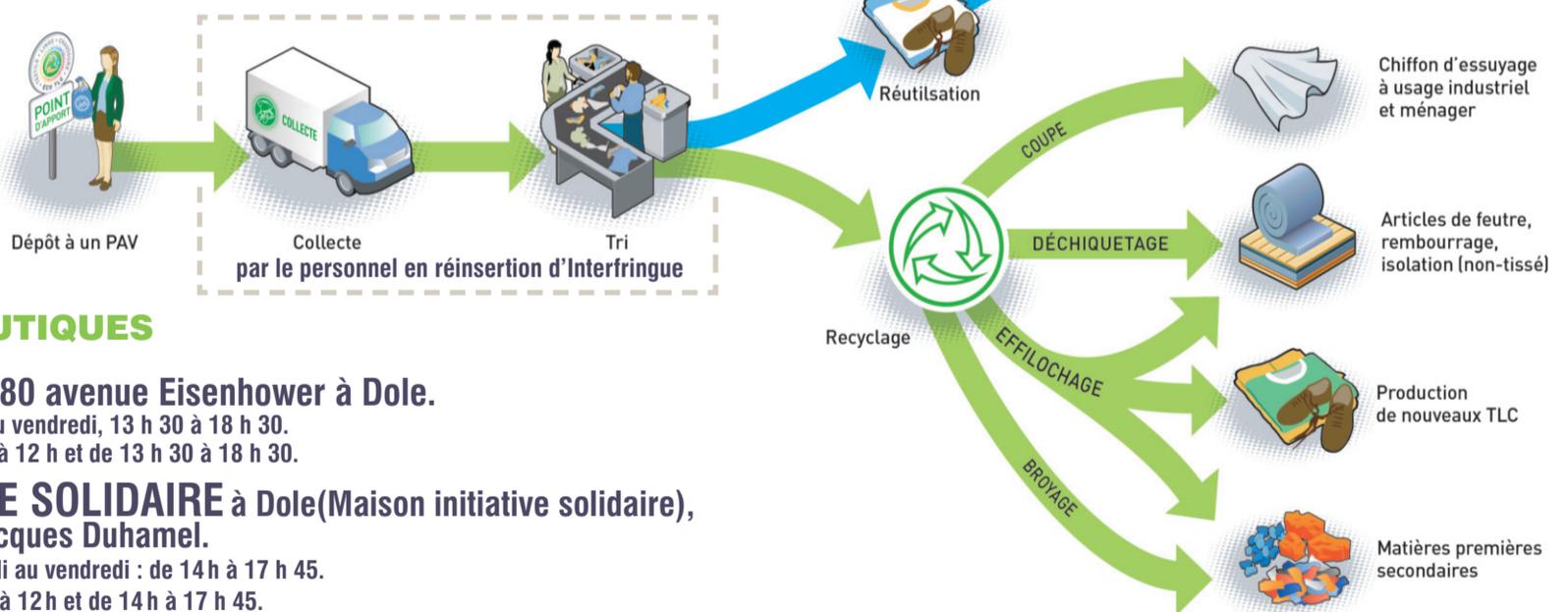
#### Déchèterie :

- Toile cirée...



**coop(agir)**  
Coopérer et agir pour l'emploi, l'hébergement et le logement

**interfringue**  
Chantier d'insertion



### ➤ LES BOUTIQUES

• **La Frip, 80 avenue Eisenhower à Dole.**

Horaires : mardi au vendredi, 13 h 30 à 18 h 30.  
et samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

• **BOUTIQUE SOLIDAIRE à Dole (Maison initiative solidaire), 51 avenue Jacques Duhamel.**

Horaires : Du mardi au vendredi : de 14 h à 17 h 45.  
Le samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45.

## RAPPEL !

### ➤ COLLECTE

- Vos bacs doivent être pucés et identifiés pour être collectés.
- Ils doivent être sortis pleins, la veille du jour de collecte, poignée côté route et rentrés lorsque la collecte a été effectuée (dans la mesure du possible).
- Tous changements de situation : emménagement, déménagement, modification du nombre de personne dans le foyer : contacter le SICTOM afin d'adapter vos bacs à votre situation.
- Pertes/dégradations/vols : votre bac est réparé ou remplacé gratuitement sauf détérioration liée à un mauvais usage où le coût du bac ou la réparation vous sera facturé.
- Jours fériés : les jours de collecte se trouvant APRES le jour férié sont tous décalés le lendemain du jour habituel.
- Lundi de Pentecôte : cette année, le lundi de Pentecôte n'est pas travaillé par les agents du SICTOM.

### ➤ DÉCHÈTERIE

- Le badge est OBLIGATOIRE pour se rendre sur une des 10 déchèteries du SICTOM de la zone de Dole.
- Pour un badge, contacter le SICTOM
- En cas de perte ou de vol de votre badge déchèterie, signalez-le au SICTOM. Coût d'un nouveau badge : 5 € pour les particuliers.
- 26 passages par an, hors déchets verts, gratuits. Les suivants sont payants à 5 € le passage.



- Les bacs et les badges sont propriétés du SICTOM et sont affectés à une adresse. Les bacs doivent rester sur place et ne seront changés que si leurs volumes ne sont pas adaptés aux nouveaux résidents.
- Le badge doit être donné aux nouveaux résidents.

